

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241004

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Montaillé en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires,
16 octobre 2024	
Date d'affichage	
16 octobre 2024	

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 28

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc

M. CHÉRON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine

M. JAMOIS Xavier

M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Mme LELONG Françoise

M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques

M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole

M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick

M. PARIS Hubert

M. POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie

Mme STERBA Éléonora, donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame JUMERT Annie est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

CONTRAT POUR LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE

Monsieur le Président informe que le contrat de maintenance informatique des services de la CCVBA et des écoles est arrivé à échéance.

Une consultation a été donc été menée. Monsieur le Président présente l'analyse des offres :

nom de l'entreprise	critère technique	critère prix
NGanalytics (7223 RUAUDIN)	dépannage du serveur sous 12 h dépannage des postes sous 24 h ou 48h (écoles) déplacement technicien inclus hotline illimité (non respect de ces dispositions lors du précédent contrat : délai d'intervention non respecté, manque de réponse et d'intervention, hotline difficilement joignable)	80€ HT/heure <u>maintenance curative :</u> temps estimé 60h/an, soit 4 800€/an, soit 14 400€ pour 36 mois <u>maintenance préventive :</u> 7 280 €/an, soit 21 840 € HT pour 36 mois total estimé 36 240 € HT pour 36 mois
AXN Informatique (41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR)	dépannage du serveur sous 12 h dépannage des postes sous 24 h ou 48h (écoles) déplacement technicien inclus hotline illimité	1 640€ HT/mois (forfait) soit 59 040 € HT pour 36 mois
Delta Technologie (72400 LA FERTE-BERNARD)	dépannage du serveur sous 1 jour dépannage des postes sous 3 jours déplacement technicien inclus hotline illimité	maintenance serveur = 42,50€ HT/mois maintenance des postes = 12,50€ HT/mois/poste maintenance des postes écoles = 7€ HT/mois/poste maintenance préventive (dont écoles) = 790€ HT/jour 108 564 € HT estimés pour 36 mois
Dynamips (44800 SAINT HERBLAIN)	pas de maintenance pour les postes écoles	

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre d'AXN Informatique (41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR), pour la maintenance du parc informatique, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2024, pour un montant mensuel de 1 640 € HT, soit 1 968 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 octobre 2024

La secrétaire de séance,

Annie JUMERT



Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

